

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'IMPACT

ethias

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Notre objectif	3
2. Principes directeurs	4
2.1. Notre définition de l'investissement d'impact	4
2.2. Cadre du Spectre du capital	4
2.3. Rentabilité et équilibre risque-rendement	5
2.4. Intentionnalité	5
2.5. Mesurabilité	5
2.6. Autres aspects clés de l'investissement d'impact	5
3. Stratégie d'investissement	5
3.1. Allocation des actifs	5
3.2. Thèmes d'impact	6
3.3. Mesure de l'impact	7
4. Suivi, reporting et communication	8
5. Gouvernance	8

1. INTRODUCTION

Ethias accorde une grande importance à l'investissement responsable qui cherche à créer un impact mesurable et positif sur la société et l'environnement. Notre approche de l'investissement d'impact est guidée par la volonté d'obtenir des avancées sociales et environnementales tangibles et quantifiables tout en réalisant des rendements financiers.

La politique d'investissement d'impact, qui s'inscrit dans le cadre plus large de notre politique d'investissement durable et responsable, souligne notre engagement à apporter de la valeur ajoutée et à créer des résultats mesurables dans nos investissements. En tant qu'investisseurs responsables, nous intégrons systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Ethias reconnaît le potentiel de transformation des investissements d'impact dans divers secteurs et régions, avec l'Europe, et plus particulièrement la Belgique, comme objectif principal.

Notre stratégie d'investissement transcende les analyses risque/rendement conventionnelles, en mettant l'accent sur la création d'effets sociaux et environnementaux quantifiables, parallèlement aux rendements financiers. Ethias s'engage également en faveur de l'additionnalité, un principe qui garantit que nos investissements d'impact apportent des changements positifs qui n'auraient pas eu lieu sans notre implication.

Notre approche de l'investissement d'impact comprend des lignes directrices qui sont intégrées dans notre stratégie d'investissement. La politique d'investissement d'impact est intégrée dans la gouvernance et les processus généraux d'investissement d'Ethias. Il s'agit d'une annexe à la politique d'investissement durable et responsable. L'évaluation des investissements d'impact est effectuée par les comités d'investissement existants. Ces lignes directrices font l'objet d'un processus d'examen rigoureux et d'une validation par le Comité de direction et le Conseil d'administration, après évaluation par le Comité d'audit et des risques, ce qui renforce notre engagement.

Cette politique d'investissement d'impact souligne l'engagement d'Ethias à incorporer une gamme plus large de considérations d'impact dans nos décisions d'investissement, allant au-delà des facteurs ESG, et définit notre approche de l'investissement d'impact.

La politique d'investissement d'impact s'applique à Ethias SA. Elle est révisée chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire.

1.1. Notre objectif

Chez Ethias, nous pensons que les questions sociales et environnementales sont intimement liées. Grâce à notre politique d'investissement d'impact, nous voulons :

- » Œuvrer à une **transition juste** en s'attaquant aux problèmes environnementaux sans laisser personne de côté.
- » **Prévenir les inégalités** tout en préservant l'environnement.

Dans ce contexte, nous voulons que nos efforts d'investissement contribuent à la création d'une **économie plus résiliente et plus inclusive**. En tant qu'assureur et conformément à **notre approche d'investissement prudente et à long terme**, nous privilégions les projets axés sur :

- » la transition vers une économie décarbonée, durable et résiliente au changement climatique ;
- » le renforcement de la cohésion sociale, la réduction des inégalités, la promotion de la prévention en matière de santé et l'amélioration du bien-être de la population.

Concrètement, cette politique se matérialise par des :

- » **Investissements contribuant aux objectifs environnementaux** : énergie propre, rénovation des bâtiments, mobilité propre, gestion de l'eau, recyclage, résilience des territoires, protection de la biodiversité, etc.
- » **Investissements à valeur ajoutée sociétale** : accessibilité au logement, accès aux soins ou à l'éducation, accès aux infrastructures numériques, projets d'économie circulaire, etc.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

L'approche d'Ethias en matière d'investissement d'impact est fermement ancrée dans un cadre global qui incorpore trois éléments fondamentaux :

1. clarifier la définition de l'investissement d'impact que nous avons choisie ;
2. s'appuyer sur le cadre du « Spectre du capital » pour déterminer nos domaines d'intérêt et d'activité, et
3. souligner notre engagement envers quatre principes clés : la rentabilité, l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité.

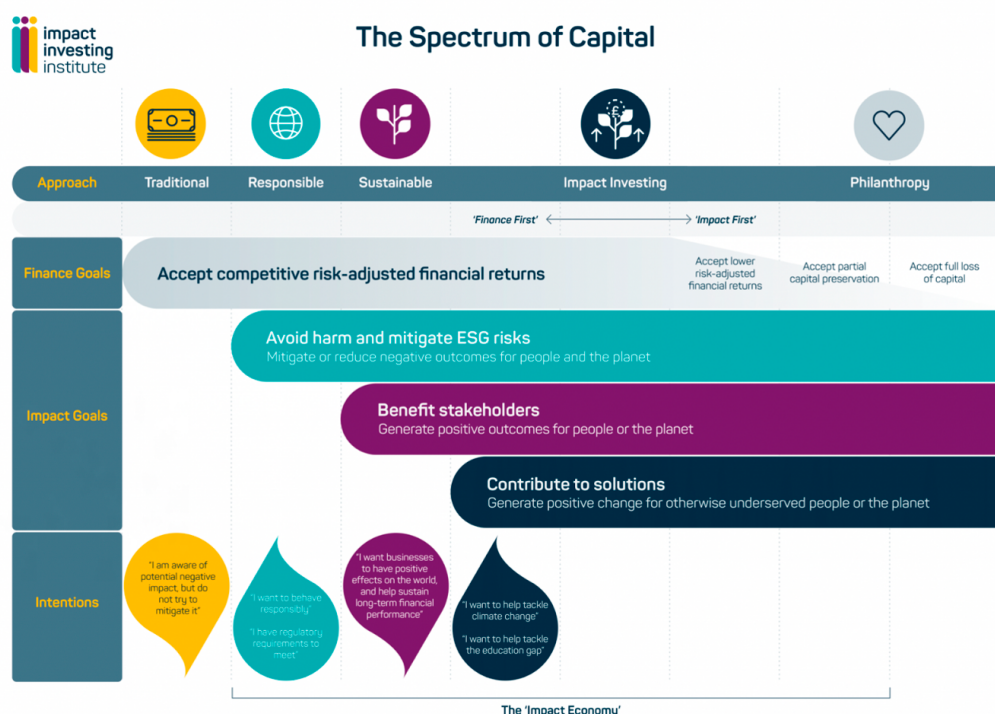
2.1. Notre définition de l'investissement d'impact

Nous avons adopté la définition du Global Impact Investing Network (GIIN), qui caractérise les investissements d'impact comme ceux réalisés avec l'intention délibérée de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, parallèlement à un rendement financier. Cette définition fondamentale souligne le double engagement.

2.2. Cadre du Spectre du capital

Le deuxième élément s'inspire du cadre « Spectre du capital » de l'Impact Investing Institute britannique, qui propose un continuum précieux pour comprendre l'ensemble des motivations et des impacts de l'investissement. Le spectre s'étend de l'investissement traditionnel, axé principalement sur les rendements ajustés au risque, à la philanthropie, qui donne la priorité à l'impact, même au prix d'une perte potentielle de capital. Ce cadre est précisé par le cadre « ABC » du projet de gestion de l'impact.

- » Dans la phase initiale, appelée « A », l'accent est mis sur la prévention des dommages grâce à un screening négatif. Cette première étape est couverte par les politiques d'exclusion et d'intégration d'Ethias.
- » L'étape « B » consiste à rechercher activement des investissements qui profitent aux parties prenantes en évitant les dommages et en tenant compte des effets positifs sur l'homme et la planète. Cette étape est couverte par ce qu'Ethias considère comme un investissement durable selon le SFDR.
- » La dernière étape « C » correspond à des investissements qui contribuent intentionnellement à la résolution de problèmes sociaux ou environnementaux, ce qui leur vaut d'être considérés comme de véritables investissements d'impact. Ce cadre sert de base à la politique d'investissement d'impact d'Ethias, guidant notre engagement à créer un changement positif tout en obtenant des rendements financiers. Ethias considère l'investissement d'impact comme un sous-ensemble des investissements responsables et durables d'Ethias. Notre objectif en matière d'investissement d'impact est de contribuer à la recherche de solutions.



2.3. Rentabilité et équilibre risque-rendement

Nous visons une approche équilibrée du risque et du rendement, en veillant à ce que les investissements d'impact s'alignent sur nos objectifs financiers globaux tout en produisant un impact significatif. Nous sommes prêts à renoncer à une partie du rendement attendu ou à augmenter légèrement le risque pris par rapport à un investissement similaire si les critères suivants de l'investissement d'impact sont remplis.

2.4. Intentionnalité

L'intentionnalité est l'objectif délibéré d'Ethias de conduire des changements sociaux et environnementaux parallèlement aux rendements financiers. Elle est à la base à l'investissement d'impact.

2.5. Mesurabilité

Il s'agit de la capacité à quantifier le changement social ou environnemental résultant d'un investissement. En lien avec l'intentionnalité, une bonne mesure permet de s'assurer que l'impact prévu a bien été réalisé. Cependant, le choix des éléments à mesurer et la manière de les interpréter impliquent des décisions subjectives. La collaboration entre les parties prenantes peut contribuer à rendre ces décisions plus équilibrées.

L'additionnalité permet de déterminer si l'investissement provoque un changement positif unique ou si un tel impact se serait produit de toute façon. Elle est difficile à mesurer car elle implique de comparer des résultats réels à des situations hypothétiques dans lesquelles l'investissement n'aurait pas existé.

2.6. Autres aspects clés de l'investissement d'impact

Contribution : dérivée des pratiques du capital-risque, la contribution consiste à soutenir activement et à renforcer l'impact des entreprises dans lesquelles on a investi delà de la simple provision de capitaux. Cela peut prendre la forme de mentorat, de formation, de réseautage, voire de participation à des conseils d'administration. Un autre aspect est l'« effet de signal », où les investisseurs mettent en évidence l'importance de l'impact, ce qui motive les entreprises à adopter des stratégies centrées sur l'impact.

Matérialité : la matérialité permet de discerner les informations liées à l'impact qui sont essentielles pour les décisions des investisseurs et celles qui ne le sont pas. Elle encourage le dialogue sur ce qui constitue des données d'impact significatives. La traduction de l'impact en termes monétaires, par exemple en visant le « rendement social sur investissement », peut être controversée car les différentes parties prenantes peuvent accorder une valeur différente à l'impact.

Attribution : il s'agit d'attribuer le changement positif à un investisseur ou à une entité spécifique. En reconnaissant la partie responsable, on s'assure que les personnes qui ont créé un véritable impact soient reconnues et récompensées. Ces principes et leur compréhension sont essentiels, en particulier dans le contexte de réglementations telles que le Sustainable Finance Disclosure Regulation de l'UE. Le fait de reconnaître ces dimensions peut orienter les discussions entre les parties prenantes, mettre en lumière les défis potentiels et les meilleures pratiques, propulsant ainsi l'investissement d'impact dans le domaine financier ordinaire.

3. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

3.1. Allocation des actifs

En termes d'allocation, les objectifs suivants sont poursuivis :

Rendement social par rapport au rendement de l'investissement

Rendement social : Accepter une baisse du rendement attendu par rapport à un investissement similaire dans l'espace d'investissement traditionnel. Ce sacrifice intentionnel a pour but de générer un retour sur investissement social (RSIS). Ce coup stratégique reflète notre engagement en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux. Cette approche transparente nous permet de communiquer aux parties prenantes les résultats sociaux tangibles et positifs résultant de cette allocation intentionnelle.

Participation à long terme

Créer un impact prend parfois du temps. Dans ce contexte, les investissements sont réalisés dans le but d'être conservés aussi longtemps que nécessaire pour générer l'impact social attendu et un rendement minimum.

Classe d'actifs et spécificités

Les investissements peuvent être directs ou indirects (via des fonds) en fonction de différents facteurs tels que l'accès à des marchés spécifiques ou à des opportunités d'investissement, le coût total de possession, la diversification des risques, la liquidité, etc.

Les investissements effectués doivent être conformes à la politique générale d'investissement d'Ethias et à ses annexes, sauf conditions spécifiques mentionnées dans la présente politique. En effet, nous admettons que, dans certains cas, Ethias puisse décider d'assouplir des critères spécifiques, tels que la taille du fonds.

Impact géographique

Un critère essentiel de notre stratégie d'investissement est le maintien d'un ancrage minimum en Belgique. Ce choix stratégique s'inscrit dans notre politique d'investissement plus large.

Sauf dérogation du comité d'investissement, l'indice multiplicateur doit être au minimum de 1,5 euros investi dans la structure économique et sociale belge pour chaque euro qu'Ethias investit.

Nous reconnaissons toutefois l'importance de générer un impact sociétal positif partout où cela est possible, en particulier pour les populations les plus défavorisées du monde. C'est pourquoi nous réservons une partie de notre stratégie à des investissements en dehors de la Belgique.

Allocation par secteur d'activité

De manière générale, les investissements d'impact ne doivent pas réduire la compétitivité des activités d'assurance d'Ethias. C'est pourquoi les investissements d'impact sont alloués aux segments des capitaux propres, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt commercial ou de l'ALM de les affecter aux segments Vie ou Non-Vie.

3.2. Thèmes d'impact

Les thèmes sélectionnés s'alignent étroitement sur les principaux objectifs de développement durable (ODD), reflétant une approche délibérée et stratégique de l'investissement d'impact. Plus précisément, les thèmes choisis sont ancrés dans les ODD : 1 « fin de la pauvreté », 3 « Bonne santé et bien-être », 7 « énergie abordable et propre », 11 « communauté et villes durables », 12 « consommation et production responsable », et 13 « action climatique ». Dans le système IRIS+, ces ODD se traduisent par les domaines d'impact suivants :

1. Climat (ODD 13)

- *Sous-thèmes* : atténuation du changement climatique et adaptation à la résilience climatique.
- *Raison d'être* : la réponse au défi mondial que représente le changement climatique s'inscrit dans le cadre de l'atténuation de son impact et de l'adaptation pour garantir la résilience. Ce thème reconnaît le rôle essentiel des investissements dans la promotion d'un avenir durable et résilient au changement climatique.

2. Énergie (ODD 7)

- *Sous-thèmes* : accès à l'énergie et efficacité énergétique.
- *Raison d'être* : la prise en compte de l'ODD 7 souligne l'engagement de garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne. Les sous-thèmes soulignent la double priorité accordée à l'amélioration de l'accès à l'énergie et à la promotion de l'efficacité, contribuant ainsi à un paysage énergétique plus durable.

3. Infrastructure (ODD 9 et ODD 11)

- *Sous-thèmes* : infrastructures résilientes et favorisant l'accessibilité.
- *Raison d'être* : englobant à la fois l'ODD 9 et l'ODD 11, ce thème reconnaît le rôle crucial des infrastructures résilientes pour favoriser la croissance économique et assurer une urbanisation durable. L'accent mis sur la promotion de l'accessibilité souligne encore davantage l'engagement en faveur de l'inclusion dans les efforts de développement.

4. Immobilier (ODD 1 et 11)

- *Sous-thèmes* : des logements abordables et de qualité et des bâtiments écologiques.
- *Raison d'être* : aligné sur l'ODD 11, ce thème se concentre sur la création de communautés inclusives, sûres et durables. L'accent mis sur les logements de qualité à prix abordable et les bâtiments écologiques reflète la volonté de favoriser un développement urbain respectueux de l'environnement et socialement responsable.

5. Santé (ODD 3)

- *Sous-thèmes* : accès à des soins de santé et à une alimentation de qualité.
- *Raison d'être* : la contribution à l'ODD 3 souligne l'importance de l'accès à des soins de santé de qualité et à une bonne alimentation, éléments essentiels pour promouvoir le bien-être et le développement durable. Ces sous-thèmes soulignent l'engagement à améliorer les résultats en matière de santé. Chez Ethias, nous traduirions le principe d'additionnalité en nous concentrant sur les soins de santé préventifs, en promouvant des systèmes alimentaires accessibles et sains, en investissant dans les soins de santé préventifs et dans un air pur.

6. Responsabilisation économique (ODD 1, ODD 8 et ODD 10)

- *Sous-thèmes* : inclusion financière.
- *Raison d'être* : ce thème d'impact est ancré dans les principes de l'ODD 1, qui vise à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, de l'ODD 8, qui met l'accent sur une croissance économique inclusive et durable, et de l'ODD 10, qui se concentre sur la réduction des inégalités. Chez Ethias, nous croyons que la responsabilisation financière est un facteur clé pour briser le cycle de la pauvreté. En mettant l'accent sur l'inclusion financière et en proposant des microcrédits aux populations défavorisées, nous visons à responsabiliser les individus et les communautés sur le plan économique. L'octroi de microcrédits sert de catalyseur à l'esprit d'entreprise, permettant aux individus de créer ou de développer de petites entreprises, de générer des revenus et d'améliorer leur bien-être économique général.

3.3. Mesure de l'impact

Pour justifier le sacrifice intentionnel du rendement, il est essentiel de procéder à des mesures précises. Nous accordons une grande importance aux indicateurs, en particulier ceux qui sont alignés sur les thèmes IRIS+ sur lesquels les fonds ou les investissements sont positionnés. Ces paramètres servent de base quantitative pour justifier la divergence par rapport aux rendements standard.

L'évaluation des investissements d'impact basée sur l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité constitue un cadre essentiel pour déterminer la qualité et l'efficacité des investissements d'impact. Ces trois dimensions permettent de comprendre la profondeur de l'engagement en faveur d'un impact social ou environnemental positif. Voici les différents niveaux d'évaluation en fonction de ces critères :

Intentionnalité

- » *Niveau faible* : les investissements sont réalisés sans intention claire de générer un impact social ou environnemental positif. Les décisions d'investissement sont principalement motivées par les rendements financiers, sans prise en compte explicite des facteurs ESG ou de durabilité.
- » *Niveau moyen* : les investissements sont motivés par une intention positive, mais cette intention n'est pas nécessairement au cœur de la stratégie d'investissement. Les investisseurs peuvent chercher à aligner leurs valeurs personnelles sur leurs investissements, mais sans s'engager fermement en faveur de l'impact.
- » *Niveau élevé* : les investissements sont conçus dans le but de générer un impact social ou environnemental positif. L'intention est au cœur de la stratégie d'investissement, et les investisseurs recherchent activement des opportunités qui répondent à des besoins spécifiques en matière de durabilité ou d'inclusion sociale.

Mesurabilité

- » *Niveau faible* : les investissements ne sont pas mesurés ou évalués en termes d'impact. Il n'existe aucun système permettant de suivre ou de quantifier les résultats sociaux ou environnementaux des investissements.
- » *Niveau moyen* : les investissements s'accompagnent de mesures de base pour évaluer l'impact, mais ces mesures ne sont pas nécessairement approfondies ou sophistiquées. Les investisseurs peuvent disposer d'indicateurs de performance de base sans évaluation approfondie.
- » *Niveau élevé* : les investissements s'accompagnent d'une solide mesure de l'impact. Les investisseurs utilisent des mesures quantitatives et qualitatives pour évaluer en permanence les résultats sociaux et environnementaux de leurs investissements. Les données sont collectées, analysées et communiquées de manière transparente.

Additionnalité

- » *Niveau faible* : les investissements ne sont pas nécessairement conçus pour être additionnels, ce qui signifie qu'ils ne contribuent pas nécessairement à des résultats qui n'auraient pas été obtenus autrement. Ils peuvent suivre une approche « business as usual » sans chercher à générer un impact supplémentaire.
- » *Niveau moyen* : les investissements visent à avoir un impact, mais ils ne peuvent être considérés comme « additionnels » que dans une certaine mesure. Ils visent à améliorer la durabilité ou la responsabilité sociale par rapport à des solutions non durables, mais sans apporter de changements radicaux.
- » *Niveau élevé* : les investissements sont conçus pour être clairement additionnels, c'est-à-dire qu'ils visent à résoudre des problèmes ou à créer des avancées sociales ou environnementales qui n'auraient pas eu lieu sans cet investissement. Ils vont au-delà de l'approche traditionnelle et contribuent à un changement positif significatif. Il s'agit, par exemple, d'investissements qui vont au-delà des approches traditionnelles et qui contribuent activement à un changement positif significatif en donnant aux populations défavorisées les moyens d'agir grâce à l'inclusion financière et aux microcrédits.

En évaluant les investissements d'impact selon ces trois dimensions, les investisseurs peuvent mieux comprendre la nature et l'efficacité de leurs investissements en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Cela permet de s'assurer que les investissements sont alignés sur les objectifs d'impact souhaités et de maximiser leur contribution à des résultats positifs.

Pour qu'un investissement soit considéré comme un investissement d'impact, il doit être classé au moins au niveau moyen dans les trois dimensions.

4. SUIVI, REPORTING ET COMMUNICATION

Les normes de reporting sont primordiales pour les investissements de nos fonds. Nous exigeons un seuil minimal de reporting et, au-delà des paramètres financiers, nous insistons sur le reporting d'impact. Ce double reporting garantit une compréhension complète des performances financières et des implications sociétales et environnementales plus larges de nos investissements.

5. GOUVERNANCE

La politique est rédigée par l'Asset Management et validée par le Sustainable and Responsible Investment Management Meeting (SRIMM). Elle est ensuite validée collégalement par le Conseil de direction, après validation et proposition de l'ALCO, et approuvé par le Conseil d'administration.

Les décisions relatives aux investissements d'impact sont prises au cas par cas. Ces décisions ne sont pas prises au sein du SRIMM, mais plutôt dans les comités d'investissement spécifiques à la classe d'actifs considérée. Cette approche garantit que le processus de prise de décision en matière d'investissement est adapté aux besoins et caractéristiques spécifiques de chaque catégorie d'actifs.

L'Asset Management est responsable de l'exécution de la politique. La conformité est vérifiée par les 1e et 2e lignes de contrôle.

Tout écart par rapport à cette politique est signalé au Risk Management dès qu'il est détecté. L'ALCO décide des mesures correctives appropriées, le cas échéant.